



## Avenant au contrat de travail cdi

Par **lily20**, le **05/01/2015** à **15:41**

bonjour

je suis nouvelle sur site

je viens vers vous car je suis perdu je ne sais pas ce que je doit faire

je travaille en restauration ma patronne m'a fait plusieurs cdd pour les saisons puis m'a fait un cdi de 17h 33 par mois que j'ai signé par erreur elle m'a fait un avenant de 39h semaine cette été qui m'a pas donner droit au chômage qui me pose beaucoup de problème me retrouver avec 107euro par mois et aujourd'hui elle veut me faire un autre de 40 heure semaine a t elle le dois si je démissionne peut elle me faire un cdd à temps partiel ou pas? que puis je faire maintenant? j'espère que vous allez pouvoir m'aider merci d'avance  
cordialement

Par **moisse**, le **05/01/2015** à **16:58**

Bonsoir,

Votre exposé est incompréhensible.

Je vais détailler ce que j'ai cru comprendre et vous confirmerez ou préciserez le reste.

\* vous avez effectué des CDD

\* puis l'employeur vous fait signer un CDI de 17h33 par mois au lieu de 173 h33 ce qui correspond à 40 h/semaine

\* pour corriger cette erreur, vous signez un avenant à 39h/semaine.

Que vient faire Pole-emploi et le chômage ?

Par lily20, le 05/01/2015 à 18:38

merci de votre réponse je suis désolé si je me suis fait mal comprendre  
j'ai effectuer 3 cdd puis elle ma fait un cdi de 17heure33 par moi qui travailler 4 heure  
semaine qui me donne comme salaire net 107euro par mois puis ma fait un avenant de 39h  
de juin a septembre et en octobre j'ai repris mon cdi de 17h33 donc pas de fin de kontras pas  
de droits au chômage et maintenant elle me dit de faire un avenant de 40h/ semaine je ne ses  
plus comment faire . ses une erreur de ma part de pas avoir lu le contrat avent de le signer je  
penser pas que cella été si peux heure même si je garde le cdi je suis bloquer par tout puis  
que je travaille tout les lundi ou par fois sa change comment faire maintenant j'espère être un  
peux plus claire merci